



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 8633

Texte de la question

M. Georges Sarre souhaite attirer tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les incidents sérieux qui se sont produits le 17 décembre, autour de 8 heures, à la faculté de droit de l'université Paris-II, située 92, rue d'Assas à Paris (6e), où des individus, appartenant très probablement à une formation d'extrême-droite, ont incendié le local attribué par l'université à un syndicat étudiant, l'UNEF-ID-PSA. Cet incident a eu lieu alors que, pour la première fois, un salon du livre, organisé par six associations représentatives des étudiants, se tenait dans le hall même de la faculté, bien que, les années précédentes, son organisation eût été refusée par le précédent président de Paris-II. Dans l'après-midi, alors que nombre d'universitaires participaient au salon en question, diverses menaces physiques ont été proférées, à l'encontre des organisateurs et des auteurs présents, par des membres du GUD, qui ont finalement jeté une grenade lacrymogène au milieu des stands. Malgré le contrôle des cartes d'étudiant, mis en place à l'entrée de l'université, par les appariteurs, nombre de personnes présentes sur les lieux ont pu constater, tout au long de la journée, la présence de militants, connus et parfaitement identifiés, du GUD ou d'autres organisations d'extrême-droite, ce qui devrait permettre à l'enquête, confiée à la 5e DPJ de la préfecture de police de Paris, d'aboutir rapidement. Il rappelle que, depuis quelques années, le GUD se signale à nouveau par des violences répétées, tant à Assas que dans d'autres facultés parisiennes, et que nombre de ses militants ont été condamnés pour ce type d'actions. Aussi, il lui demande si toutes les mesures ont été prises pour identifier, au plus vite, les auteurs de ces actes et empêcher qu'ils se reproduisent à la rentrée universitaire.

Texte de la réponse

En décembre 1997, pour la première fois dans l'enceinte universitaire, en réponse à la « Journée du livre français » organisée à l'initiative du centre d'études et de recherche culturelle par les étudiants (CERCLE), l'UNEF-ID a organisé le « Salon du livre pluraliste ». Lors de la tenue de ce salon, le 17 décembre vers 8 heures, un incendie s'est déclaré dans un local attribué à l'UNEF-ID. Ce sinistre n'a eu pour conséquence que des dégâts matériels limités. Dès le déclenchement de l'alerte, des fonctionnaires du commissariat de voie publique du 6e arrondissement se sont rendus sur place, rapidement rejoints par des officiers de la 5e division de police judiciaire et de l'identité judiciaire, ainsi que par des techniciens du laboratoire central de la préfecture de police. Un autre incident est intervenu le même jour à 17 heures. Tandis que les écrivains invités signaient leurs livres, du gaz lacrymogène a été répandu dans le hall où ces derniers étaient accueillis. Le Président de l'université et les responsables de l'UNEF-ID ont déposé plainte pour l'ensemble de ces faits. L'enquête diligentée par les fonctionnaires de la 5e division de police judiciaire a d'ores et déjà permis de procéder à l'interpellation et au défèrement, sur instructions du procureur de la République, de l'auteur de l'incendie volontaire. De nouveaux faits de violence se sont produits, le 7 janvier 1998, dans l'enceinte de l'université où un étudiant a été agressé par trois condisciples. Des investigations sont actuellement menées par la 5e division de police judiciaire également saisie de ce dossier. Parallèlement, des mesures préventives, ont été mises en place par les services de police : un renforcement des surveillances effectuées par les fonctionnaires tant en tenue qu'en civil, aux abords de la faculté d'Assas ; la mise en place d'un service d'ordre, avec déploiement de forces

de police, lors de chaque événement d'importance se déroulant dans ces locaux universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8633

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 160

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1081